

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01722 Numéro SIREN : 892 181 058 Nom ou dénomination : 2RF

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2022 sous le numéro de dépôt B2022/012543

Imprimé 2065 du 11/11/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes				
Déclaration néante				
Si PME innovantes				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		13 rue du port de l'ecu		
adresse du siège social		38200 VIENNE FRANCE		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				
Adresse de messagerie		2rf.sas@gmail.com		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Activités exercées				
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	SAGE	
ECF		Désignation du prestataire		
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné		
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC				
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la				

case ci-contre :		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		

Imprimé 2065 du 11/11/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal					10 300
Bénéfice imposable à 15 %					10 300
Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quindecies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

Imprimé 2033A du 11/11/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
									Formulaire néant
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044		048					
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	13 402	086				13 402	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	13 402	098				13 402	
Total général (I + II)		110	13 402	112				13 402	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	1 200
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)						131	)	132	
Report à nouveau								134	1 760
Résultat de l'exercice								136	8 755
Provisions réglementées								140	
Total I								142	11 715
Provisions pour risques et charges				Total II				154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	)	172	1 687
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	1 687
Total général (I + II + III)								180	13 402
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 11/11/2022

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		20 000	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		20 000	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238		3 318	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242		2 653
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244		3 330
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252			
Dotations aux amortissements						254			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		300
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		9 601	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		10 399	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		99
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		1 545
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		8 755	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	8 755	314	
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	1 545		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			342		
Zone franche urbaine (44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	10 300	354		
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	10 300	372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033E du 11/11/2022

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE			
			Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		20 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		20 000
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		3 318
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		3 318
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	16 682
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 11/11/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
									Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904			
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		MR NAVIZET Romain							
Nom marital				% de détention		33,33		Nb de parts ou actions	400
Date de naissance		29/07/1997		N° Département		69003		Commune	LYON
Adresse (N°, type et libellé voie)		13 rue du port de l'écu							
Code Postal		38200		Commune		VIENNE		Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		MR NAVIZET Floran							
Nom marital				% de détention		33,33		Nb de parts ou actions	400
Date de naissance		07/10/2001		N° Département		69003		Commune	LYON
Adresse (N°, type et libellé voie)		13,rue du port de l'écu							
Code Postal		38200		Commune		VIENNE		Pays	FRANCE
Titre et Nom patronymique		MR NAVIZET Rudy							
Nom marital				% de détention		33,33		Nb de parts ou actions	400
Date de naissance		26/01/1965		N° Département		38000		Commune	GRENOBLE
Adresse (N°, type et libellé voie)		13, rue du port de l'écu							
Code Postal		38200		Commune		VIENNE		Pays	FRANCE



Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 Novembre 2022

Le 20 décembre, à 8 heure, les actionnaires de la société 2RF, société par actions simplifiée au capital de 1200 euros, dont le siège social est situé 13 rue du Port de l'écu 38200 VIENNE., immatriculée au RCS de VIENNE, sous le numéro SIREN 892 181 058, se sont réunis au 13 rue du port de l'écu., à VIENNE 13 rue du port de l'écu, sur convocation qui leur a été remise en main propre individuellement le 8 Octobre 2022

L'assemblée est présidée par NAVIZET Rudy, président de la société.

M. NAVIZET Romain est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires, représentant 1200 actions sur les 1200 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 ;



- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ; réserve Légale
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le *30 septembre 2022* et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Constitution de réserve légale à 10% maximum du capital soit 120€

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 8755 € euros, sont affectés au compte « report à nouveau », déduits de la réserve légale soit 8635 €.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*.

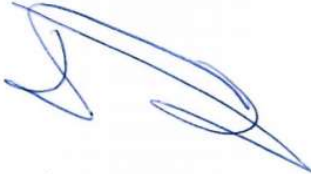
Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.



De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 23 des statuts, par *NAVIZET Floran*, *NAVIZET Romain*, *NAVIZET Rudy* pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du Secrétaire
Navizet Romain



Lu et approuvé

Signature du président
Navizet Rudy



Lu et approuvé

Signature actionnaire
Navizet Floran



Lu et approuvé